

**Préavis municipal n°03/2022**  
**Arrêté d'imposition – Année 2023**  
**Rapport de la Commission des finances**

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. BONNY Jean-David, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel s'est réunie afin d'examiner le présent préavis ainsi que les renseignements fournis par notre Municipalité et son boursier.

On constate que, malgré la diminution du point d'impôt passant de 70 à 68.50 à partir de 2020, les recettes fiscales n'ont pas diminué... Au contraire, elles ont légèrement augmenté grâce aux impôts dit conjoncturels, à savoir droits de mutation, gains immobiliers, etc.

À ce jour, les recettes fiscales sont suffisantes pour le budget communal, aucune hausse n'est à prévoir pour l'année 2023, bien que son budget ne soit pas encore établi.

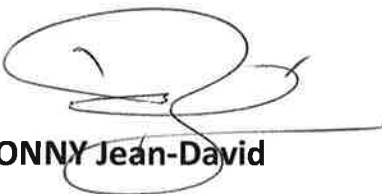
D'autre part, au vu de la situation économique particulière que nous vivons par rapport au COVID, qui peut encore avoir des effets négatifs sur les recettes fiscales 2022, et la période d'inflation actuelle, il ne serait pas judicieux d'envisager une baisse de notre taux d'imposition. Ceci d'autant plus que le plan des dépenses d'investissements présenté par notre Municipalité en début de législature nécessite également un maintien du rendement d'impôt actuel.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 03/2022 tel que présenté.

Chevroux, le 10 octobre 2022

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur

La Commission :

  
BONNY Jean-David

  
DURUZ Olivier

  
GUT-LACÔTE Marcel